

Quel engagement pour participer à la création d'un service de remplacement au travail?

Les entreprises participantes s'engagent à :

- Rencontrer individuellement l'animatrice d'AIDER pour définir leurs besoins et attentes en matière de main d'œuvre de remplacement.
- Participer à une réunion collective avec d'autres entreprises intéressées pour définir ensemble le profil souhaité et envisager un agenda partagé.
- Accueillir le ou la remplaçant-e en amont pour le familiariser avec l'entreprise et les tâches dont il aura la charge.
- Confier au remplaçant-e des tâches en votre présence et/ou en votre absence pour une durée courte (une demi-journée maximum) et prédéterminée.
- Participer à une réunion finale avec les autres entreprises participantes pour partager vos impressions et conseils en vue de pérenniser le service de remplacement au travail

AIDER

Dynamiseur d'initiatives depuis 1999

AIDER est un partenaire pour le développement territorial qui, depuis 1999, est déclencheur d'initiatives et de projets innovants en réponse aux besoins des habitant-e-s décideurs et décideuses locaux.

Depuis 2008, AIDER agit en faveur d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Nos réalisations en terme d'emploi partagé :

- Création en Drôme de 26 GEI (groupements d'employeurs intersectoriels) constitués de 84 entreprises (27 emplois en CDI) et d'un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)
- Animation de l'UGERA (Union des Groupements d'Employeurs de Rhône-Alpes)



AIDER Initiatives

Ecosite du Val de Drôme
26400 Eurre
tel/fax : 04 75 25 34 17
www.aider-initiatives.fr

Une action menée en partenariat avec



Avec le soutien financier de



temps&territoire

AIDER INITIATIVES

Commerçants et artisans,
Et si vous pouviez
mieux maîtriser votre
temps de travail?

- vous pourriez déléguer certaines tâches mais vous hésitez à embaucher pour de petits volumes horaires
- vous êtes contraints de fermer boutique en cas d'imprévu
- Vous ressentez le besoin de souffler ou de vous dégager du temps
- vous ne partez jamais en vacances
- vous ne savez plus comment vous rendre disponibles pour vos proches

Nous vous invitons à tester
une solution concrète

Qu'est-ce qu'un service de remplacement au travail?

Comme les agriculteurs, les commerçants et les artisans ont parfois besoin de souffler.

Un service de remplacement permet de :

- Bénéficier d'une main d'œuvre complémentaire en cas d'activité intense pour réaliser des tâches que vous accomplissez habituellement vous-même (secrétariat, ménage, accueil, vente, etc.)
- Se faire remplacer ponctuellement en cas d'absence (urgence, maladie, congés, formation...)

De l'idée au projet

En **2001**, une enquête menée par la CAPEB (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) identifie le remplacement au travail comme une solution pour ses adhérent-e-s.

En **2005**, une enquête menée par PARACOR Rhône-Alpes (Parité Action Organisation) repère les tâches qui pourraient bénéficier de ce service.

En **2008**, une deuxième étude menée en collaboration avec l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et accompagnée par un groupe de réflexion, précise les besoins et souligne le besoin d'expérimenter le dispositif.

En **2010**, AIDER mène une étude-action sur la conciliation des temps professionnels et familiaux dans les secteurs du commerce et de l'artisanat et repère des besoins.

En **2011**, AIDER teste l'idée en grandeur nature en expérimentant le dispositif en Drôme et Ardèche.

Comment participer à la création de ce service ?

AIDER porte l'organisation d'une phase d'expérimentation du service de remplacement, avec le concours d'une dizaine d'entreprises volontaires.

AIDER est donc en charge de :

- Identifier les solutions juridiques légales pour rendre possible un partage de main d'œuvre dans les entreprises
- Communiquer sur le service de remplacement et constituer le groupe d'entreprises
- Identifier les besoins des entreprises et proposer un profil de poste correspondant
- Organiser le recrutement du ou de la remplaçant-e et gérer son activité selon un planning partagé défini avec les entreprises
- Salarié le ou la remplaçant-e
- Créer, avec le concours des entreprises, les outils et le cadre nécessaires pour que le remplacement se réalise dans les meilleures conditions.
- Identifier et définir une forme juridique adaptée (ex.: groupement d'employeurs, portage salarial...)
- Évaluer les potentiels de cette expérimentation pour une poursuite, voire une diffusion de l'expérience.

Les entreprises volontaires sont chargées de :

- Participer à la définition du poste et de donner leur avis à toutes les étapes de l'expérimentation (avant-pendant-après)
- Participer aux coûts de personnel de remplacement selon un barème fixé en accord avec les entreprises.

Calendrier

Le test « grandeur nature » se déroule au deuxième semestre 2011

Août 2011 > Manifestation d'intérêt des entreprises volontaires

Septembre 2011 > Établissement du profil du ou de la remplaçant-e et embauche

Octobre et novembre 2011 > le ou la remplaçant-e est mis à disposition des entreprises participantes.

Décembre 2011 > Évaluation de l'expérience avec les entreprises et lancement du service.

Organisation pratique

Les premières tâches envisagées concernent des fonctions administratives, la vente, l'entretien des locaux... Vous avez d'autres besoins ?

Pour en savoir plus ou participer:

Faites-vous connaître auprès d'AIDER qui répondra à vos questions et définira avec vous les réponses adaptées à vos besoins.

Contact

Laetitia Da Costa

AIDER

Ecosite du Val de Drôme - 26400 EURRE

Téléphone: 04 75 25 77 39

Fax : 04 75 25 34 17

Mail : l.dacosta@aider-initiatives.fr